

VARIÉTÉ

L'INDEX JUGÉ PAR FRANCISQUE SARCEY

Nous n'aimons pas, d'ordinaire, à introduire dans notre Revue des articles d'auteurs profanes, surtout d'auteurs aussi profanes que l'est Francisque Sarcey. Nous faisons cependant une exception aujourd'hui, en considération du bon sens qui inspire cet article, publié dans le *Gaulois* du 17 octobre 1869, et dont les principaux passages seront utilement reproduits à plus de quarante ans de distance :

Je lisais, dans le *Gaulois* d'hier, une liste d'ouvrages proscrits par la congrégation de l'Index ; l'auteur de l'article ne les comptait pas sans je ne sais quel air de pudeur scandalisée, et il le terminait par ces mots significatifs : Nous en reparlerons. Je lui demande la permission d'en parler avant lui ; car je doute que nous nous trouvions du même avis sur ce point, et il est peu probable que j'aille sur ses brisées.

C'est, à mon jugement, un des lieux communs les plus niais de la déclamation libre penseuse que de crier contre la congrégation de l'Index et les condamnations qu'elle porte sur certains livres. Comment ! voilà des hommes qui ont un ensemble de croyances, qui sont chargés de les protéger contre toutes les attaques du dehors, qui font de ce devoir une affaire de conscience ; ils lisent un ouvrage que l'on vient de publier, et ils disent à ceux qui partagent la même foi : Prenez garde ! les idées répandues dans ce livre sont propres à ébranler les principes sur lesquels repose notre croyance commune. Vous pourriez, sans vous en apercevoir, y prendre un secret plaisir, et vous abandonner à des nouveautés hardies ; elles couvrent un piège ; nous vous avertissons ; abstenez-vous.

Eh bien ! que trouvez-vous dans ce langage qui ne soit conforme en tout au bon sens et à la raison ? Remarquez bien, s'il vous plaît. La congrégation de l'Index ne s'adresse pas le moins du monde aux incrédules. Elle sait parfaitement que, sur ceux-là, elle n'a aucune influence. Elle les laisse absolument libres d'acheter et d'apprendre par cœur, si bon leur